



Mon ex employeur, condamné aux prud'hommes, veut payer en 24 fois

Par **kiki65**, le 11/05/2013 à 11:17

Bonjour,
mon ex-employeur a été condamné, par les prud'hommes, à me verser 1235euros, de dommages et intérêts. Il me propose de me régler en 24 mois, par mensualités de 51.46 euros. En a-t-il le droit?

Merci

Par **pepelle2**, le 11/05/2013 à 14:02

Bonjour
Le droit de vous le demander, oui. Par contre c'est vous qui décidez, il ne peut rien vous imposer.

Par **jul34**, le 13/05/2013 à 21:56

Bonjour,
Oui mais seulement si le juge de l'exécution le décide.

Par **pepelle2**, le 14/05/2013 à 11:16

Bonjour,

Le juge de l'exécution n'existe pas pour le CPH....Si refus d'exécuter le jugement par le perdant, on se fait délivrer la " grosse" et on n'a plus qu'à saisir un huissier...

Ici il n'y a pas refus d'exécuter le jugement, il y a demande par le perdant d'un échéancier de paiement

L'internaute accepte ou non, c'est elle qui décide.

Par **jul34**, le **14/05/2013** à **11:30**

Ok c'est vrai que je connais une situation similaire mais après une décision de la Cour d'appel.

Par **moisse**, le **14/05/2013** à **17:21**

Bonjour,

Une telle demande est des plus incongrue. Même s'il s'agit d'un particulier de bonne foi, l'étalement d'un tel montant ne se justifie pas.

C'est une source de conflit si l'échéancier n'est pas respecté.